

**Procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de PANNES**

Séance du 26 novembre 2020 à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur Gérard BRADY, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 19 novembre 2020.

Ordre du jour : Communauté de Communes Mad et Moselle : approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ; délibération concernant les dépenses à imputer au compte "fêtes et cérémonies" ; Conseil Départemental de Meurthe et Moselle : participation de la commune sur les masques supplémentaires ; ONF : programmation des coupes 2021 ; attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie et la création de logements locatifs ; questions diverses : Syndicat des Eaux du Trey : rapport annuel sur l'eau ;

Présents : Gérard BRADY, Gilles CLAVEL, Sandrine DASSI, Agnès GOLAB, Alicia GROSLIER, Patrick HEMONET, Thierry HUMILIERE, Jacques NOEL, Carine SCHMIT, Damien SCHMIT.

Excusés : Anthony THIENNEMENT.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci a été signé par les membres présents.

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Intercommunalité (5.7)**

**Rapport de la CLECT**

Vu l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211- 5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal,

Vu le transfert de compétence « Fourrière animale » et la délibération du Conseil Communautaire du 26/09/2019,

Vu le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées, Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les charges liées à la nouvelle compétence « Fourrière animale » suivant la méthodologie dérogatoire :

**- calcul du coût du transfert de charges, par méthode dérogatoire, basé sur le coût contractuel réel 2020 et**

**- détermination d'un coût par habitant sur la base des données INSEE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, ledit rapport de la CLECT

**ANNULE ET REMPLACE DCM 2020-26 du 14/06/2020**

**FINANCES DIVERS – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES (7.1)**

**Imputation au compte « fêtes et cérémonies »**

Suite aux dernières élections municipales, le conseil doit définir la nature des dépenses qui seront imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête la liste suivante :

- Les jouets de Noël ;
- Les dépenses liées au feu d'artifice du mois de juillet ;
- Achat de fleurs (cérémonies diverses, mariages, décès gerbes et coussins monument au mort).
- Les médailles d'honneur.
- L'achat de dictionnaires pour les enfants qui entrent au collège.

- Le repas des Aînés.
- Le colis des Aînés.

### **FINANCES LOCALES – DIVERS (7.10)**

#### **Participation à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »**

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéenne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables.
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte.
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissu vosgien.

Le conseil départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités de participation des communes à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».
- Accorde au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 240.50 € au titre de cette opération.

### **FINANCES LOCALES – DIVERS (7.10)**

#### **Programmation des coupes 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage de la coupe suivante : Parcelle N°6 sous réserve d'une fructification suffisante des chênes.

Le conseil municipal décide :

- La vente sur pied de la parcelle 6.  
En outre, le conseil municipal demande :
- le partage en cessions, par les soins de l'ONF, des perches, brins et houppiers de qualité chauffage dans la parcelle N°1 (inscrite à l'état d'assiette 2016), la parcelle N°4 (inscrite à l'état d'assiette 2016) et la parcelle N°10 (inscrite à l'état d'assiette 2013).
- fixe le prix unitaire des cessions à 10 €/stère.
- dresse la liste des cessionnaires ci-dessous :
  - Madame RICHARD Marie-Thérèse
  - Monsieur MARECHAL Jean-Pierre
  - Monsieur HEMONET Patrick
  - Monsieur GILLET Michel
  - Monsieur VENDREMEUSE Jonathan
  - Monsieur TURLUT Maurice
  - Monsieur MATO Sylvain

### **COMMANDE PUBLIC : Marchés publics (1.1)**

#### **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie et la création de logements locatifs.**

Le maire fait part au conseil municipal du compte-rendu de la commission d'appel d'offre qui s'est tenu le 05/11/2020 pour l'ouverture des plis concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie et la création de logements locatifs.

Dix candidats ont déposé une offre. Après étude des différentes offres par la commission d'ouverture des plis et selon les critères de jugement inscrits dans le cahier des charges du dossier d'appel d'offre, trois candidats ont été retenus et auditionnés le 19/11/2020.

Suite à cette rencontre la commission a choisi Madame Corine MANGIN, architecte à NANCY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier la maîtrise d'œuvre à Corine MANGIN.

Questions diverses :

- a) Syndicat des Eaux du Trey : présentation du rapport sur l'eau de 2019 et compte-rendu de Patrick HEMONET sur le comité syndical qui portait sur l'élection du Président et du bureau.
- b) Syndicat Scolaire de Thiaucourt : compte-rendu du dernier comité syndical en date du 09/11/2020 par la déléguée Alicia GROSLIER (les frais de fonctionnement 2019/2020 et sur les tarifs de la demi-pension).
- c) Scolaire : Madame Agnès GOLAB rend compte au conseil municipal du conseil d'école du 09/11/2020 qui portait sur la rentrée 2020, les travaux, le règlement intérieur, le projet d'école, le protocole sanitaire, les effectifs 2021.
- d) Action sociale : Carine SCHMIT informe le conseil municipal des choix effectués par la commission concernant le colis des Aînés et les jouets de Noël.